

Tes parents se séparent. Ils ne sont pas d'accord sur les modalités de leur organisation. Ce sujet te concerne et tu peux donner ton opinion.



Par exemple chez qui tu vas habiter : chez chacun de tes parents une semaine sur deux, chez un seul de tes parents, avec un droit d'aller chez ton autre parent un week-end sur deux et la moitié des vacances...

Sais-tu que tu as des droits ?

Ils sont fixés par la convention internationale des droits des enfants.

Tes parents ont l'obligation de t'informer de tes droits notamment de ton droit à être entendu sur toute question qui te concerne.

Tu peux donner ton opinion, ton sentiment, parler de tes besoins. Pour cela, tes parents peuvent se mettre d'accord pour que tu sois entendu par professionnel dont c'est le métier. **Un auditeur d'enfant.**

LE DROIT D'ÊTRE RESPECTÉ EN TANT QU'ENFANT



Tu es un individu doté de droits garantis par la convention internationale des droits de l'enfant.

LE DROIT DE S'EXPRIMER LIBREMENT



Tu as le droit d'exprimer librement ton opinion sur toute question qui te concernent. Tes opinions seront prises en considération en fonction de ton âge et à ton degré de maturité.

LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU PAR UN JUGE



Dans toute procédure qui te concerne tu as le droit de donner ton opinion et demander à être entendu par le juge.

LE DROIT D'ÊTRE INFORMÉ DE SES DROITS



Tu as le droit de t'informer sur tes droits.

Sais-tu qu'en tant qu'enfant ou adolescent tu as des droits ?



DROIT D'ENTREtenir DES RELATIONS AVEC CHACUN DE SES PARENTS



Si tes parents se séparent, tu as le droit de rester en contact avec chacun de vous.

DROIT A UNE VIE PRIVÉE



Tu as le droit à la vie privée. Personne ne peut nuire à ta réputation, pénétrer chez toi, ouvrir ton courrier ou lire tes e-mails.

DROIT A LA SANTÉ



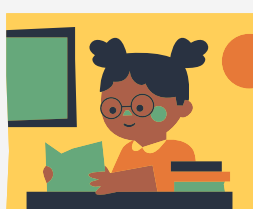
Tu as droit à des soins de santé de bonne qualité (médicaments, hôpitaux, professionnels de la santé, etc.).

LE DROIT AU RESPECT DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT



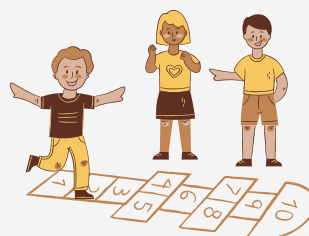
Toute action ou décision qui te concerne doit tenir compte de ce qui est le mieux pour toi.

DROIT A L'ÉDUCATION



Tu as le droit à l'éducation, pour favoriser au maximum l'épanouissement de ta personnalité et le développement de tes talents, de tes aptitudes mentales et physiques.

LE DROIT AU REPOS ET AUX LOISIRS



Tu as le droit de te détendre, de jouer et de participer à de nombreuses activités culturelles ou récréatives.

